

## APPEL A PROJETS « QUARTIERS D'ETE » 2021

### Présentation

Nadia HAI, ministre chargée de la Ville, a annoncé que le Gouvernement lançait la deuxième édition du dispositif « Quartiers d'été » destiné à animer les quartiers de la politique de la ville par des activités festives, sportives, culturelles ou éducatives, au sortir d'une année de crise sanitaire particulièrement éprouvante pour leurs habitants. L'objectif est de faire de la période estivale, un temps de respiration, de divertissement et de découverte. Il s'agit également de préparer et d'accompagner la période de l'après-covid et de proposer un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

### Critères de sélection des projets

<b>Public</b>	Enfants, jeunes et familles
<b>Priorités</b>	<p>Une attention particulière sera portée aux actions s'inscrivant dans les champs d'intervention suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sport,</li> <li>- Culture,</li> <li>- Santé,</li> <li>- Insertion professionnelle, entrepreneuriat,</li> <li>- Numérique,</li> <li>- Citoyenneté,</li> <li>- Accès aux services publics,</li> <li>- Préservation de l'environnement,</li> <li>- Rapprochement population/institutions,</li> <li>- Soutien à la parentalité.</li> </ul>
<b>Modalités d'appréciation des projets présentés</b>	<p>Une priorité sera accordée aux activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-inter-quartiers,</li> <li>-soirs et week-ends,</li> <li>-mixtes et intergénérationnelles,</li> <li>-en faveur des jeunes filles, des femmes, des jeunes de 12 à 25 ans et des familles.</li> </ul>
<b>Eligibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Associations intervenant dans les QPV,</li> <li>-Collectivités,</li> <li>-Actions se déroulant pendant l'été.</li> </ul> <p>Les associations qui seront soutenues par ce fonds devront s'engager à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.</p>

<b>Communication</b>	Tous les supports de communication devront faire apparaître le logo et la participation du Ministère de la Ville ainsi que de la Préfecture du Val-de-Marne. Pour plus de renseignements, merci de consulter le site <a href="https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101">https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101</a> Tout changement devra être annoncé préalablement aux financeurs (calendrier, modification du projet...).
<b>Co-financement</b>	La demande au titre des crédits de la politique de la ville (BOP 147) ne devra pas dépasser 80% du coût total du projet (hors valorisation des contributions volontaires en nature).

Les projets devront respecter les mesures sanitaires définies par le Gouvernement.

### Procédure d'instruction

#### Constitution des dossiers

Les demandes de subventions devront être déposées sur le portail internet DAUPHIN <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>. Le Cerfa doit ensuite être téléchargé et transmis à la Mission Ville -Préfet délégué pour l'égalité des chances - Préfecture du Val-de-Marne **par mail à [pref-missionvilledep@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-missionvilledep@val-de-marne.gouv.fr)**. Une copie sera adressée au délégué de la Préfète et au chef de projet Politique de la Ville de la commune concernée. Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.

Sur DAUPHIN, la demande au BOP 147 doit impérativement être faite dans la rubrique "74 Subventions d'exploitation- Etat" en indiquant le financeur **94-ETAT-POLITIQUE-VILLE**. Avant l'intitulé de l'action, mentionnez « **Quartiers d'Eté** ».

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 21 juin 2021.**

#### Compte-rendu qualitatif et financier

Conformément aux termes de l'acte attributif de financement, les structures subventionnées en 2020 doivent produire le bilan qualitatif et financier de l'action lors du dépôt de la nouvelle demande de subvention 2021. Le bilan devra donc être adressé par mail à [pref-missionvilledep@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-missionvilledep@val-de-marne.gouv.fr) en même temps que la nouvelle demande. Il devra également être saisi en ligne sur le site DAUPHIN. Le non-respect de cet engagement donnera lieu à un ordre de reversement de la subvention.

#### Contacts

Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter :

- le délégué de la Préfète ou le chef de projet Politique de la Ville de la commune concernée, dont les coordonnées se trouvent sur le site de la Préfecture <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Cohesion-sociale-sports-jeunesse-et-vie-associative/Politique-de-la-ville/Appels-a-projets>
- les services de la mission ville à la préfecture du Val-de-Marne :

Préfecture du Val-de-Marne  
Préfet délégué pour l'égalité des chances  
Mission Ville

*Sophie Bocquet – Adjointe au Chef de la Mission Ville*  
Tél. 01.49.56.61.19 /06.17.13.39.77